

ils aideraient les pays en développement à mieux intégrer l'économie mondiale, à tirer parti d'une croissance économique plus soutenue et à réduire la pauvreté.

Au sujet des indicateurs géographiques (IG), le Canada résiste aux propositions de l'Union européenne de prolonger les négociations sur les IG au-delà des négociations exigées par le cycle de Doha sur un système multilatéral de notification et d'enregistrement pour les vins et les spiritueux. En matière de règlement des différends, le Canada est favorable à l'amélioration de la protection de l'information confidentielle, à la simplification du système de liste de groupes spéciaux et à une plus grande transparence des procédures de règlement des différends. Au chapitre du commerce et de l'environnement, le Canada souhaite que les États membres parviennent rapidement à un accord sur la définition des biens environnementaux, de façon à ce que l'élimination des droits de douane sur ces biens puisse être discutée au moments des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

La prise en compte des besoins des pays en développement est au centre des objectifs du Canada en ce qui concerne le Programme de Doha pour le développement. Par conséquent, le Canada appuie le principe du traitement spécial et différencié efficace, la prestation d'aide technique et le renforcement des capacités, une plus grande cohérence des institutions et des politiques de l'OMC, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et d'autres institutions d'envergure internationale, afin que les pays en développement gèrent efficacement leur transition et deviennent des acteurs à part entière de l'économie mondiale.

Les négociations ont subi un recul lors de la Conférence ministérielle de Cancun en septembre 2003 alors que les États membres n'ont pu convenir des orientations pour la suite des négociations. Parmi les facteurs qui ont contribué à ce manque de consensus, soulignons les divergences d'opinion sur la réforme du commerce agricole, les divisions sur l'élaboration de nouvelles règles sur les « questions de Singapour » (investissement, concurrence, facilitation des échanges et transparence des marchés publics), l'accueil tiède qu'a reçu l'initiative sur le coton et l'incertitude entourant l'ambition et la souplesse qui accompagneraient les modalités des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

Les accords cadres de juillet

Après le recul de Cancun, les membres de l'OMC ont repris les négociations en 2004 et se sont engagés à essayer d'accomplir des progrès. En juillet 2004, les 147 membres de l'OMC ont convenu d'un ensemble de cadres et d'autres décisions, dit de juillet, qui a permis aux négociations de passer à la phase plus détaillée suivante. L'entente de juillet est un pas de plus vers l'objectif d'un dénouement ambitieux des négociations que le Canada s'est fixé et qui inclut l'atteinte de règles du jeu équitables pour le secteur de l'agroalimentaire, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les biens et les fournisseurs de services, le renforcement des règles touchant les mesures anti-dumping, les droits compensateurs et les subventions, la négociation de règles multilatérales obligatoires pour la facilitation des échanges, et une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Par l'entente de juillet, les membres de l'OMC s'engagent à éliminer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles, à réduire substantiellement le soutien interne qui introduit des distorsions dans le commerce et à améliorer substantiellement l'accès aux marchés pour tous les produits. L'entente de juillet donne un nouvel élan aux négociations sur le commerce des services en demandant aux membres de soumettre le plus tôt possible les offres initiales en matière d'accès aux marchés qui sont restés en suspens et de présenter leurs offres révisées au plus tard en mai 2005. L'entente réaffirme aussi la volonté des membres de l'OMC de négocier des arrangements qui amélioreront les règles touchant les mesures antidumping, les droits compensateurs et les subventions, et marque le début des négociations sur la facilitation des échanges, un objectif de longue date du Canada. Les trois autres questions de Singapour (investissement, concurrence et transparence des marchés publics) ont été retirées du programme des négociations. Enfin, l'entente de juillet réaffirme que les préoccupations des pays en développement demeurent au cœur des négociations, renforçant ainsi l'importance de questions telles que l'assistance technique liée au commerce, le renforcement des capacités et le traitement spécial et différencié des pays en développement.

Vous trouverez plus d'information sur l'entente de juillet dans le site Web sur la politique commerciale du gouvernement à l'adresse : www.international.gc.ca/tina-naci/WT0/wto-background-fr.asp.